

PROJET

Justitia^{4.0}

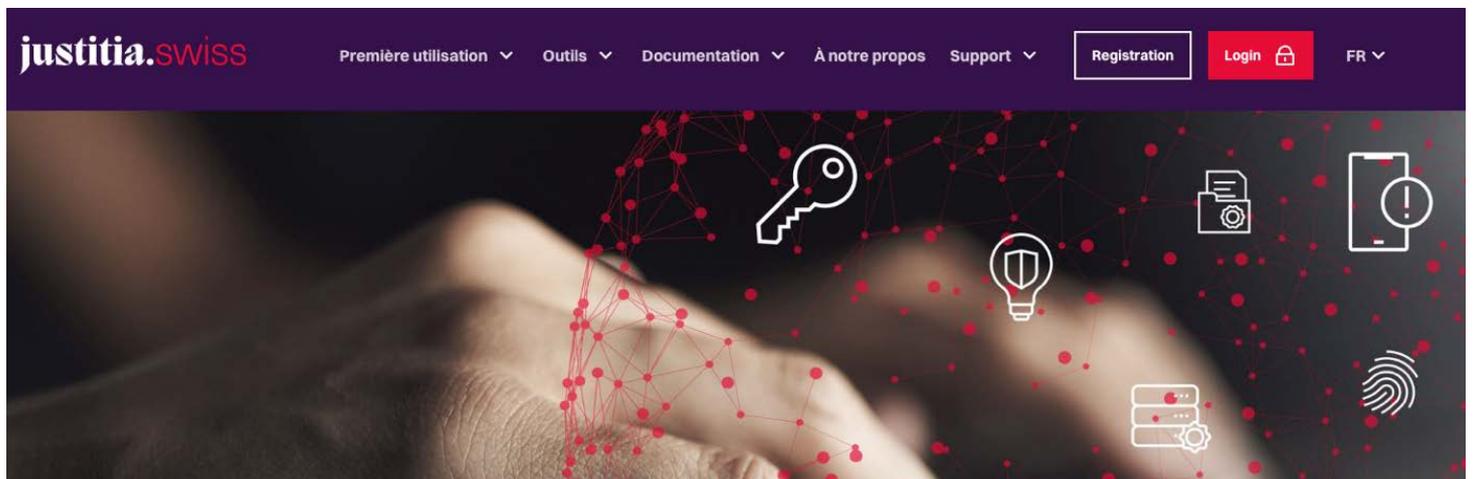
**Enregistrement en tant
qu'organisation sur
justitia.swiss et élévation
au rang d'autorité**

Introduction

Ce manuel détaille la procédure à suivre pour obtenir le statut d'autorité sur la plateforme justitia.swiss et ainsi pouvoir utiliser l'environnement PROD avec des données d'affaires réelles. Cette étape est indispensable pour toutes les autorités judiciaires qui s'apprêtent à lancer les essais pilotes de la plateforme.

1. Enregistrement en tant qu'organisation sur la plateforme justitia.swiss

A En tant qu'administrateur d'une autorité, vous devez d'abord créer un profil d'organisation sur la plateforme justitia.swiss. Accédez d'abord au site justitia.swiss et cliquez en haut à droite sur le bouton rouge «Login».



Bienvenue chez Justitia.Swiss

Connexion avec e-démarches Genève

Connexion avec EJPD SSO Portal

Connexion avec Fribourg IDP

Connexion avec Kanton Zürich IDP

Connexion avec SwissID

Connexion avec TrustID

Deutsch | **Français** | Italiano | English

» Vous pouvez vous inscrire avec l'IDP de votre autorité et choisir votre langue de communication.

Bienvenue sur Justitia.Swiss

Il n'y a pas encore de profil sur Justitia.Swiss pour le profil
"TrustID" "@"

[S'inscrire à Justitia.Swiss >](#)

Deutsch | **Français** | Italiano | English

» Vous pouvez maintenant commencer le processus d'inscription en cliquant sur «S'inscrire à justitia.swiss».

Bienvenue

1/2

Que voulez-vous faire?

[S'inscrire en tant qu'individu >](#)

Échanger des documents en son nom propre avec les autorités judiciaires.

[Enregistrer une organisation >](#)

Échanger des documents avec les autorités judiciaires au nom d'une organisation. Après l'enregistrement, vous pouvez inviter d'autres membres. Convient aux cabinets d'avocats, aux entreprises, aux associations et à d'autres organisations.

Deutsch | **Français** | Italiano | English

» Choisissez ensuite «Enregistrer une organisation».

Enregistrer une organisation

2/2

Votre nom

Votre langue préférée

Choisissez votre langue préférée pour l'affichage des titres, des messages et des autres textes. Vous pouvez changer de langue à tout moment.

Deutsch

Français

Italiano

English

Nom de l'organisation

Indiquez le nom qui doit être affiché aux autorités judiciaires et indiqué sur les quittances.

Nom de l'organisation (nécessaire)

» Puis la langue préférée (vous pouvez choisir plusieurs langues si votre canton est bilingue).

Nom de l'organisation

Indiquez le nom qui doit être affiché aux autorités judiciaires et indiqué sur les quittances.

Nom de l'organisation (nécessaire)

» Choisissez un nom pour votre organisation et confirmez en cliquant «S'inscrire maintenant».

Conditions générales d'utilisation

La plateforme Justitia.Swiss est actuellement réservée aux utilisateurs de la phase pilote. Vous trouverez ses conditions d'utilisations sur la page suivante: www.justitia.swiss.

< Retour

S'inscrire maintenant



✔ Organisation enregistrée et connectée



Votre adresse de notification Justitia.Swiss est la suivante :
JHPYLZ9A

Les autorités judiciaires peuvent vous envoyer des documents à cette adresse de notification.

Vous trouverez cette adresse à tout moment en haut de la ligne de titre, en dessous de votre nom.

[Page d'accueil Justitia.Swiss >](#)

[Inviter des membres dans l'organisation >](#)

[Adapter l'adresse de réception des avis >](#)

» La plateforme crée l'adresse de notification (cryptée) de votre organisation (dans cet exemple **JHPYLZ9A**).

2. Demande écrite d'élévation de votre organisation au rang d'autorité publique

**ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG**

**Ministère public MP
Staatsanwaltschaft SA**

**Bestätigung der Zustelladresse
Confirmation de l'adresse de livraison**

Hiermit bestätige ich dass folgende Adresse auf die Plattform « Justitia.Swiss » der Staatsanwaltschaft des Kantons Freiburg (Behörde) gehört :
Je confirme que l'adresse suivante appartient à la plate-forme "Justitia.Swiss" du Ministère public du canton de Fribourg (autorité) :

Zustelleadresse:
Adresse de livraison : GAH37

Administrator der Staatsanwaltschaft Freiburg für die Plattform« Justitia.Swiss»
Administrateur du Ministère public de Fribourg pour la plateforme" Justitia.Swiss

Signature d'un représentant de l'autorité Fribourg, le 22 avril 2024

Une fois terminée, veuillez rédiger un courrier officiel contenant les informations suivantes:

- » Nom de l'autorité dans toutes les langues nationales, le cas échéant (afin que justitia.swiss sache comment l'autorité doit être nommée)
- » Adresse de notification de l'organisation récemment créée sur la plateforme
- » Personne de contact/Admin: Nom, adresse, numéro de téléphone, e-mail

Signez le document et envoyez-le à votre personne de contact justitia.swiss en la priant d'élever votre organisation au statut d'autorité.

Un administrateur de la plateforme justitia.swiss élèvera ensuite l'organisation au statut d'autorité. Vous recevrez un nouveau nom et une nouvelle adresse de notification de la part de votre personne de contact justitia.swiss et pourrez commencer votre travail.

À partir de ce moment-là, votre autorité est visible sur l'environnement PROD de la plateforme et vous pouvez potentiellement recevoir des communications d'avocats.